



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (INO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 174-06-2015 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-EUGÈNE-DE-GUIGUES)

Prenez avis que conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 174-06-2015 modifiant le règlement n° 152-04-2012 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement » est en vigueur depuis le 3 août 2015.

Le règlement concerne un agrandissement de 1,29 hectare du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues. Cet agrandissement est nécessaire pour se conformer à la décision n° 372745 rendue par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ainsi que dans chaque bureau municipal.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 12^e jour d'août 2015.

Lyne Gironne
Directrice générale – secrétaire-trésorière
MRC de Témiscamingue